

Innovation 2017 : appel à projets thématique Instruction aux candidats

La CNSA a depuis sa création une action de soutien financier aux actions innovantes qui procèdent de l'initiative d'acteurs concernés par le handicap et la perte d'autonomie. Elle rend possible des projets qui visent à améliorer la connaissance des situations de handicap et de perte d'autonomie et leurs conséquences, à expérimenter de nouvelles actions, dispositifs, ou méthodes permettant d'améliorer leur accompagnement.

Pour la troisième année consécutive, la Caisse lance un appel à projets thématique dans le but de faire émerger un ensemble d'actions complémentaires.

L'appel à projets 2017 de la CNSA a pour thème :

Et nos voisins européens, comment font-ils ?

Il porte sur l'étude des pratiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie et l'observation sur site dans d'autres pays d'Europe dans cinq domaines :

- 1. l'accompagnement des personnes polyhandicapées**
- 2. l'accès et le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques**
- 3. l'accompagnement des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés**
- 4. le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées dépendantes vivant en établissement**
- 5. les organisations territoriales pour le maintien à domicile de personnes très dépendantes**

Ce texte présente les objectifs et principes de l'appel à projets (1) ainsi que les thématiques retenues (2) puis précise les critères d'éligibilité (3) et les critères et modalités de sélection (4).

Elle explicite ensuite les livrables attendus (5) puis les modalités de dépôt d'un dossier de demande de subvention avec le contenu de la présentation détaillée du projet attendu (6).

Publié le : 6 mars 2017

Dépôt des projets : **du 1^{er} au 9 juin 2017 à 12h00**

Il est demandé à tout candidat potentiellement intéressé par cet appel à projets de se faire connaître sans attendre en envoyant un simple mail à **innovation2017@cnsa.fr** avec comme objet : candidature AAP 2017 ; message : raison sociale du candidat potentiel.

Cela nous permettra de vous tenir informé de toute modification ou information importante relative à cet appel à projets.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Pour toute demande de renseignements concernant cet appel à projets, écrire à :

innovation2017@cnsa.fr en précisant l'objet de votre interrogation et vos coordonnées (nom, structure d'appartenance et téléphone).

1. OBJECTIFS ET PRINCIPES DE L'APPEL À PROJETS

En soutenant des missions d'études et d'observation des pratiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie ayant cours en Europe, la CNSA souhaite :

- améliorer les connaissances sur les politiques, dispositifs, outils et pratiques d'accompagnement ;
- questionner nos pratiques nationales ;
- identifier des pratiques inspirantes pour les expérimenter et envisager un éventuel transfert.

Chaque projet devra proposer un groupe de mission associant a minima des **professionnels du secteur médico-social** et des **chercheurs académiques**, et si possible, des financeurs territoriaux (ARS, Conseils départementaux) et des représentants d'usagers ou familles.

Chaque porteur organise son projet d'étude et les déplacements nécessaires pour le conduire. Il justifie, dans sa demande de subvention, ses choix : dispositif d'observation, d'étude ou de discussion – terrain, lieux, acteurs et rencontres -, composition du groupe, méthode d'analyse – dispositif de préparation, cadre de questionnement, dispositif d'observation et méthode de capitalisation. Une revue documentaire doit être prévue au démarrage du projet.

Chaque projet donne lieu à un rapport d'observation et de recommandation. Les rapports seront mis en ligne sur le site de la CNSA. Ces rapports devront restituer le travail d'observation et présenter les enseignements que les participants en tirent pour leur propre pratique professionnelle, pour le fonctionnement et l'organisation de l'organisme auquel ils appartiennent. Les rapports devront également ouvrir des pistes d'amélioration des pratiques d'accompagnement en France.

Afin de capitaliser sur les résultats des projets financés, un séminaire de restitution sera organisé par la CNSA en juin 2018. L'ensemble des projets réalisés sur un même thème permettra une confrontation d'expériences et de points de vue, une comparaison des pratiques d'accompagnement et une synthèse des recommandations sur chaque thème.

Cette mise en commun devra permettre une capitalisation tant sur le fond des enseignements tirés des observations que sur la méthode d'observation elle-même, et de son intérêt comme levier possible de transformation des pratiques.

2. THÉMATIQUES SOUTENUES

Les missions d'étude et d'observation dans un ou plusieurs pays européen(s) devront **exclusivement** porter sur l'une des thématiques suivantes :

- 1. l'accompagnement des personnes polyhandicapées**
- 2. l'accès et le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques**
- 3. l'accompagnement des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés**
- 4. le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées dépendantes vivant en établissement**
- 5. les organisations et ressources territoriales pour le maintien à domicile de personnes très dépendantes**

Thématique 1 : L'accompagnement des personnes polyhandicapées

Comme le polyhandicap soulève de nombreuses questions, et met souvent au défi les connaissances et les pratiques, il est en effet important de mieux connaître comment « font les autres » en matière d'accompagnement des personnes dans ces situations. Le volet polyhandicap de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale prévoit la réalisation de voyages d'études à l'étranger qu'il est ici proposé de financer dans le cadre de cet appel à projets.

L'objet de la conduite d'une mission dans un ou plusieurs pays européen(s) sera de mieux apprécier et décrire la diversité des façons de concevoir et mettre en œuvre l'accompagnement des personnes polyhandicapées, enfants ou adultes.

Les projets pourront notamment porter sur :

- l'analyse des modes de vie et d'accompagnement des personnes polyhandicapées : activités, aides et dispositifs mobilisés, autonomie et participation sociale ;
- l'étude ciblée de lieux de vie ou de dispositifs qui leur sont particulièrement dédiés : spécificités de ces dispositifs et expertises par rapport à d'autres dispositifs existants visant l'accompagnement des personnes en situation de handicap, acteurs concernés, actions mises en place, organisation ;
- les outils et méthodes d'accompagnement médico-social utilisés : leur développement, leurs conditions d'utilisation, leurs usages, leur évaluation ; les dispositifs d'appui à la communication mobilisés dans les accompagnements et la vie quotidienne.

Thématique 2 : L'accès et le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques

Ce thème est un des axes d'action du volet handicap psychique de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale. L'accès et le maintien dans un logement autonome est un des enjeux forts de l'inclusion sociale. Alors que les initiatives d'habitat inclusif se développent et que les services d'accompagnement et de soutien à domicile recherchent les modes d'intervention les plus efficaces, l'expérience et les pratiques d'autres pays doivent aider au développement d'une offre toujours plus adaptée.

Les projets pourront notamment porter sur les intérêts et limites, les facilitateurs et obstacles, les modalités de fonctionnement, d'organisation et de mise en place des services et dispositifs suivants :

- les services d'aide et d'accompagnement à domicile (spécialisés ou non) ;
- les services proposant une aide « à habiter », un accompagnement pour accéder à un logement ordinaire autonome, pour se projeter et investir son logement, pour s'approprier ou se réapproprier un lieu de vie ;
- les dispositifs d'habitat inclusif ;
- les dispositifs d'hébergement de transition, entre le sanitaire et le logement autonome.

Thématique 3 : L'accompagnement des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés

Les personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée du sujet jeune constituent une population très spécifique qui pose des questions d'accompagnement complexes en raison du caractère atypique de leurs troubles, de la nécessaire articulation des prises en charge sanitaires et des accompagnements spécifiques et adaptés, du retentissement de leur maladie sur leurs projets, leur vie quotidienne, sociale, familiale, professionnelle, sur leurs proches et leur famille. Ces facteurs lourds et complexes les exposent particulièrement au risque d'un accompagnement défaillant ou insuffisamment soutenant.

Comment la spécificité de la population « Alzheimer jeunes » est-elle prise en considération et accompagnée chez nos voisins européens ? Cette population fait-elle l'objet d'une attention spécifique ? Quel accompagnement pour soutenir le maintien à domicile de ces malades Alzheimer jeunes ou quel type d'accueil en établissement ?

Les projets pourront notamment porter sur :

- l'analyse de l'action publique ciblée sur cette population ;
- les dispositifs d'hébergement spécialisés ;
- les services d'accompagnement à domicile dédiés ou non.

Thématique 4 : Bien être et qualité de vie des personnes âgées dépendantes vivant en établissement

Les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes doivent faire face au quotidien à des questionnements sur la manière de concilier leur double dimension de lieu de vie et de lieu de soins, pour des personnes de plus en plus âgées et fragiles à leur entrée en institution. La conception et la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé de qualité, peuvent se heurter aux contraintes d'une prise en charge collective, la prise en compte des attentes et envies de chacun à la place des soins ; les déficiences et les troubles des résidents peuvent limiter la convivialité et l'investissement de ces établissements comme un lieu de vie.

Les projets s'intéresseront à des pratiques inspirantes qui semblent satisfaire mieux que d'autres à l'objectif de bien-être individuel et collectif des résidents.

Les projets pourront notamment porter sur :

- des monographies d'établissements pour personnes dépendantes ;
- l'analyse des façons de concevoir et faire vivre le projet personnalisé, c'est-à-dire de tenir compte des envies et des préférences individuelles ;
- la place des approches non médicamenteuses pour améliorer le bien-être des personnes : les choix d'activité et ce qui les guide.

Au-delà de la description fonctionnelle des établissements étudiés, les projets s'attacheront à saisir les cadres réglementaires qui organisent les pratiques : financement, encadrement des interventions ou référentiels de pratiques, profils des personnels...

Thématique 5 : organisations et ressources territoriales pour le maintien à domicile de personnes très dépendantes

En France, les modalités d'accompagnement des personnes très dépendantes requérant des soins et aides à la vie quotidienne importants évoluent. La recherche de solutions « au domicile » aussi bien qu'en établissement pose de nouvelles questions sur les interactions et coopérations entre ces deux modes de réponse.

Des fonctionnements, encore embryonnaires, se développent en EHPAD ouvrant une partie de leurs « services » à des personnes dépendantes à domicile sur leur territoire (fonctionnement en plateforme, accueil en urgence, accueil de nuit ou de jour, ...). Dans le champ du handicap, des établissements et services s'organisent également en « plateaux techniques » pour permettre la vie en domicile autonome, y compris en cas de handicap lourd.

Mieux connaître comment les établissements et services des autres pays abordent ces questions peut aider à éclairer les évolutions des établissements médico-sociaux, sur un double registre : contenu des accompagnements et organisation des coopérations sur leur territoire.

Les projets s'intéresseront aux modèles d'organisation et pratiques inspirantes en ce domaine. Ils pourront notamment porter sur :

- le rôle des établissements comme lieu ressources sur leur territoire pour les personnes dépendantes à domicile et les articulations avec les intervenants du soutien à domicile dans leur diversité (aide à domicile, accompagnement et soins) ;
- de façon plus générale, l'organisation territoriale articulant aide et soins pour la vie au domicile de personnes très dépendantes.

Au-delà de la description fonctionnelle des dispositifs étudiés, les projets s'attacheront à saisir les cadres réglementaires qui organisent les pratiques : gouvernance de l'offre, financement, encadrement des interventions ou référentiels de pratiques, profils des personnels...

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

3.1 – Structures candidates

Les projets de mission devront regrouper des équipes françaises associant professionnels et chercheurs, si possible des financeurs potentiels de futurs projets à réaliser (ARS, Conseils départementaux) et des représentants d'usagers ou de familles.

Chaque projet devra être porté par une seule entité, personne morale, qui conventionnera avec la CNSA.

Toute personnalité morale peut déposer un projet, quel que soit son statut (public, privé, lucratif, non lucratif...).

Les acteurs économiques à but lucratif devront faire valoir des appuis partenariaux (participation au projet et/ou cofinancement) accréditant de l'intérêt collectif du projet.

3.2 – Durée des projets et calendrier

Les porteurs de projets retenus recevront la notification de la décision de la Direction de la CNSA avant la fin novembre 2017.

Les projets, comprenant le travail préalable pour établir la documentation de référence pour construire le cadre des visites sur site(s), la mission à l'étranger ainsi que la rédaction du rapport d'observation et de recommandation, auront une durée maximale **de 6 mois**.

Un séminaire de restitution des projets financés se tiendra en juin 2018 à Paris.

3.3 – Dépenses éligibles et montant de la subvention

La subvention de la CNSA finance les frais inhérents au déplacement, au séjour et aux appuis techniques externes mobilisés pour la réalisation du projet. Le porteur de projet et ses partenaires participant au projet financent sur leurs ressources propres le temps et les compétences de travail nécessaires à la préparation (hors logistique), à la réalisation et à la restitution du projet.

Les dépenses éligibles portent donc sur :

- les frais de déplacement (vers le ou les pays d'étude, sur place, et pour la représentation au séminaire de restitution) ;
- les frais de séjour (hôtellerie, restauration) ;
- les frais de traduction ;
- les frais d'agence en cas de recours à une agence spécialisée dans les voyages d'études ;
- les frais d'accompagnement ou d'adaptation en cas de participation de personnes handicapées.

Le montant de la **subvention accordée** est limité à un **maximum de 35 000 euros** hors charges d'accompagnement ou d'adaptation pour des participants ayant des besoins spécifiques. En cas de budget supérieur pour les dépenses éligibles, d'autres financeurs devront être trouvés ou des ressources propres mobilisées.

Il sera tenu compte de la taille du groupe qui voyage et de la justification des dépenses prévues pour définir le montant de la subvention octroyée.

4. CRITÈRES ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Les projets éligibles, répondant à l'une des cinq thématiques visées, seront expertisés en fonction des critères d'appréciation suivants :

- La légitimité et la qualification du porteur de projet
- La définition des enjeux du projet pour le porteur et ses partenaires :
 - *Que souhaitez-vous observer pour questionner quelles pratiques ? : des modes de vie, des dispositifs, des pratiques professionnelles, des pratiques bénévoles, des cadres de financement, des dispositifs de contrôle, la définition réglementaire de la qualité des établissements et services ? En plus d'un objet d'étude, le projet devra préciser comment le groupe entend l'analyser et avec quels prismes l'observer.*
- La justification de la composition du groupe :
 - *Comment ont été choisis les profils des participants, à quelle fin ? En quoi ce partenariat de groupe est-il pertinent et innovant ? Il sera demandé en annexe du projet d'avoir une lettre d'engagement de chacun indiquant notamment ce qu'il est attendu de cette expérience d'étude et d'observation de pratiques à l'étranger pour chacun et pour son organisation d'appartenance. Une attention particulière sera portée à la diversité des profils, compétences et niveaux de qualification composant le groupe.*
- La qualité méthodologique du projet :
 - Justification des lieux et interlocuteurs rencontrés :
 - *Proposition de feuille de route visée et enjeux des étapes. S'agissant de la feuille de route du déplacement à organiser pour le projet d'étude : il n'y a pas de mission type visée. Le choix peut se porter sur le travail approfondi sur plusieurs jours avec un seul établissement, service ou lieu de vie ou à l'inverse sur une succession d'observations ou d'entretiens complémentaires, sur plusieurs sites. Le contenu du déplacement constitue le projet. Il appartient au porteur de le justifier en terme d'intérêt et d'enseignements attendus.*
 - Méthode de préparation :
 - *Une attention particulière sera portée à la façon dont le groupe préparera sa mission, notamment dans l'élaboration :*
 - *de la documentation préparatoire ;*
 - *du cadre de questionnement : que souhaitez-vous observer ou comprendre à telle ou telle étape de vos visites, comment entendez-vous l'observer ? (grille d'entretien, grille d'observation)*
 - *du protocole d'observation : qui dans le groupe observe quoi, avec quels outils ? comment sont capitalisées et mises en ordre les observations ? Une attention particulière sera portée au temps dédié sur place au travail de debriefing et de capitalisation et à la façon d'organiser ce travail.*
 - Méthode d'analyse et de restitution :
 - *Là encore, une attention particulière sera portée à la façon dont le groupe travaillera à la mise en forme et à l'analyse des observations*

collectées, et à l'analyse au sein du groupe et/ou avec l'appui de tiers à la mise en perspective : quels enseignements opérationnels ? quelles pistes d'approfondissement ?

- Qualité du support technique et de l'organisation logistique :
 - *Il sera tenu compte de la qualité de l'organisation logistique et d'appui prévue : il est en effet important que le cadre d'organisation soit propice à l'étude et au travail. Les fonctions d'appui et de support ne doivent pas être négligées par les porteurs de projets. Il est attendu des participants qu'ils s'investissent avant tout sur le travail d'étude et d'observation.*

5. DOCUMENTS ATTENDUS POUR LES PROJETS FINANCÉS

Pour chaque projet financé, les documents obligatoires à produire sont au nombre de 5 et comprennent :

5.1 un rapport intermédiaire

Il sera demandé au porteur d'adresser à la CNSA au plus tard 3 semaines avant le départ un rapport intermédiaire reprenant :

- une bibliographie ;
- une note de cadrage : synthèse des connaissances documentaires ;
- les objectifs et enjeux du projet, démarche d'étude et d'observation ;
- un protocole de mission détaillé :
 - o la composition du groupe ;
 - o la feuille de route définitive (avec les lieux d'observation, les différentes étapes du déplacement dans le pays retenu) ;
 - o l'organisation logistique du voyage ;
 - o le protocole d'observation et les outils (grilles d'entretien, grilles d'observation, dispositifs photos, vidéo...) ;
 - o le protocole de travail et d'analyse pendant le déplacement.

5.2 un rapport final d'observation et de recommandation

La mission d'étude donnera lieu à un rapport d'observation et de recommandation qui restituera les objectifs du projet, ce qui a pu être observé dans une perspective comparatiste avec les pratiques nationales, et les enseignements que les participants en tirent :

- pour leurs propres pratiques professionnelles ;
- pour le fonctionnement de l'organisme auquel ils appartiennent ;
- pour l'amélioration des pratiques d'accompagnement en France.

Ce rapport sera mis en ligne sur le site de la CNSA.

5.3 une note de synthèse

Document de 2 pages selon une maquette fournie ultérieurement par la CNSA mettant en avant les principaux enseignements tirés de la mission d'étude.

Ce document sera mis en ligne sur le site de la CNSA.

5.4 la participation au séminaire qui sera organisé en juin 2018 à Paris pour la mise en commun des enseignements des missions.

Chaque groupe d'étude s'engage à participer à la préparation de l'évènement et à assurer une délégation d'au moins deux membres du groupe (un professionnel et un chercheur).

5.5 un rapport financier

Son contenu sera spécifié dans la convention de subvention qui sera signée entre le porteur de projet et la CNSA. Bien sûr, les dépenses financées par la subvention devront être contrôlables, il appartiendra au porteur de bien organiser cette justification.

6. MODALITÉS PRATIQUES DE SOUMISSION

6.1 - Contenu du dossier de demande de financement

Les pièces constitutives de la demande de financement sont les suivantes :

Pour le secteur privé :

Si l'organisme privé est sans but lucratif :

- Dossier type de demande de financement dûment complété, daté et signé
- **Description détaillée du projet (voir détail ci-après)**
- Copie des statuts signés déposés ou approuvés
- Derniers comptes annuels approuvés
- Photocopie du récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture et, le cas échéant, des modifications,
- Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes (dans le cas où l'organisme a un budget supérieur à 150.000 euros),
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

Si l'organisme privé est à but lucratif :

- Dossier type de demande de financement dûment complété, daté et signé
- Description détaillée du projet (voir détail ci-après)
- Photocopie du K-bis,
- Derniers comptes annuels approuvés
- Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

Pour le secteur public -

- Dossier type de demande de financement dûment complété, daté et signé
- **Description détaillée du projet (voir détail ci-après)**
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

La **présentation détaillée du projet (15 pages max hors annexes)** devra décrire :

- **Un résumé du projet** (20 lignes maximum)
- **Qui est à l'initiative du projet** : structure ou groupement de partenaires (au-delà du porteur administratif de la demande de subvention qui doit être unique), légitimité et expérience sur la thématique du projet.
- **Le projet de mission d'étude** :
 - o Objectif de connaissance ou de questionnement
 - o Projet de feuille de route indicatif
 - o Composition du groupe et justification
- **La méthodologie de projet pour sa mise en œuvre** :
 - o Présentation générale de la démarche de projet
 - o Description détaillée de la démarche : identification des différentes étapes (du travail documentaire, à l'organisation du déplacement et à la rédaction du rapport d'observation), de leur objectif, des délais et

moyens humains consacrés à chaque étape ; identification des jalons de suivi et de validation

- Principes méthodologiques retenus pour :
 - Finaliser le cas échéant la feuille de route
 - Construire les outils et méthodes d'observation
 - Préparer le groupe au travail d'observation
 - Organiser sur place la capitalisation au fil de l'eau
 - Faire le travail d'analyse et de synthèse des observations
 - Restituer les observations et enseignements

Tous ces éléments seront affinés durant la phase de préparation effective du projet, mais à ce stade de la candidature, le porteur doit démontrer qu'il ne s'agit pas de réaliser seulement un déplacement, mais bien un travail d'étude, problématisé, organisé et outillé.

- **4 Annexes a minima:**

Annexe 1 : engagement écrit des membres

1 page par participant : (modèle ci-joint en annexe du présent document)

Annexe 2 : lettres d'accord de tout ou partie des interlocuteurs visités ou s'engagement à appuyer la démarche d'étude (ambassade par exemple)

Annexe 3 : budget prévisionnel (modèle ci-joint en annexe du présent document)

Annexe 4 : tous devis et justificatifs de budget utiles à soutenir la demande de financement, notamment devis des prestataires de type agence, traduction...

6.2 – Dépôt des dossiers

La date limite de réception des dossiers est fixée au **vendredi 9 juin à midi**.

Les dossiers seront déposés **en format électronique sur la plateforme dédiée** à cet effet et **par courrier postal**, en deux exemplaires papier à l'adresse suivante (les pièces administratives ne sont à envoyer qu'en un seul exemplaire) :

CNSA - innovation 2017 – bureau 415

66, avenue du Maine

75682 Paris cedex 14

Dépôt en ligne : la plateforme de dépôt sera accessible **à compter du 1^{er} juin 2017** via le site internet de la CNSA.

Le dossier doit être complet lors de son dépôt pour être enregistré. Les porteurs de projets recevront un accusé de réception à réception de leur envoi électronique.

Les réponses aux candidats seront données par courrier postal **début novembre 2017**. Aucune information ne sera communiquée par courriel ou téléphone avant ce délai.

6.3 – Pour être tenu informé

Pour être tenu informé de tout élément complémentaire relatif à cet appel à projets (questions/réponses ; modification de calendrier...), merci de vous faire connaître en écrivant à innovation2017@cnsa.fr

Annexe 1 : modèle de Fiche Participant

Prénom et NOM :

L'institution que je représente dans ce projet (employeur, association ...) :

Fonction actuelle :

Mini-CV (8 lignes) :

Ce que j'attends de ce projet d'étude européenne :

Engagements et déclarations :

Par la présente, je m'engage à participer à cette étude et aux déplacements s'y référant, objet du présent projet, et cet engagement a reçu l'aval de mon employeur.

Signature :

Avez-vous des relations professionnelles ou personnelles avec un ou des agents de la CNSA, ou membres de ses instances de gouvernance qui pourraient porter atteinte à l'impartialité ou à l'indépendance des jugements portés par la Caisse sur ce projet ?

Non, je n'en ai aucune

Oui, je précise lesquelles :.....

Signature :

Annexe 3 : budget prévisionnel

Le tableau ci-dessous est un document type pour toutes des demandes de subvention pour les actions et études innovantes. Il devra être rempli en ligne sur la plateforme dédiée à partir du 1^{er} juin 2017.

Il présente le budget total du projet dont une part seulement des dépenses sont éligibles à la subvention par la CNSA. La liste des dépenses éligibles est décrite en page 7.

Pour remplir le tableau :

- Dans la ligne grisée « **frais de mission, déplacement** », merci d'indiquer le montant global des frais de séjour (hôtellerie, restauration) et de déplacement
- **Achat de prestation 1** : indiquer dans la colonne précision « frais de traduction » et compléter le « coût » prévu pour cette prestation si vous y avez recours
- En cas de recours à une agence spécialisée dans les voyages d'étude, l'indiquer comme « **achat de prestation 2** » en complétant bien la colonne « coût prévu » avec les frais afférents et indiquer « agence » dans la colonne précision.
- Si des frais d'accompagnement ou d'adaptation sont nécessaires pour permettre la participation de personnes en situation de handicapées, indiquer cette dépense dans « **achat de prestation 3** » ou dans « **autres dépenses liées au projet** » ou dans **personnel temporaire selon la nature de la prise en charge**.

Pour rappel, le montant de la **subvention accordée** est limité à un **maximum de 35 000 euros** hors charges d'accompagnement ou d'adaptation pour des participants ayant des besoins spécifiques. En cas de budget supérieur pour les dépenses éligibles, d'autres financeurs devront être trouvés ou des ressources propres mobilisées.

DÉPENSES				RECETTES			
catégorie	Postes des dépenses	Coût prévu	Précision	catégorie	Postes des dépenses	Coût prévu	Précision
CHARGES DE PERSONNEL AFFECTÉS AU PROJET				RECETTE			
	Charge de personnel permanent				Ressources propres		
	Charge de personnel temporaire				Autres recettes liées au projet hors subvention 1		
ACHAT DE PRESTATIONS (DÉTAILLER)					Autres recettes liées au projet hors subvention 2		
	Achat de prestations 1			SUBVENTIONS ACQUISES			
	Achat de prestation 2				Subvention acquise organisme 1		
	Achat de prestation 3				Subvention acquise organisme 2		
DÉPENSES ANNEXES							
	Achats (matériels et fournitures)				Subvention acquise organisme 4		
	Publicité-publication				Subvention acquise organisme 5		
	Frais de mission déplacement			SUBVENTION EN COURS DE DEMANDE			
	Matériel dédié au projet				Subvention en cours de demande CNSA		
	Forfait de gestion administrative				Subvention en cours de demande 1		
AUTRES DÉPENSES LIÉES AU PROJET							
	Autres dépenses 1				Subvention en cours de demande 3		
	Autres dépenses 2				Subvention en cours de demande 4		
Total dépenses				Total recettes			